L'action sanitaire ensemble

GDS Creuse

Assemblée Générale
09 avril 2019

Le sanitaire... j'adhère !

Rapport moral et d'activités

L'année 2018 a été marquée par les évènements suivants :

- Une météorologie défavorable avec un 1er semestre humide et un 2ème semestre sec avec un impact alimentaire sur les troupeaux et l'implication sanitaire correspondante.
- Comme nous vous l'avions annoncé, une recrudescence de l'impact clinique de la FCO, sérotype 8.
- Comme nous le craignions, une arrivée de la besnoitiose en Creuse.
- Une situation sanitaire régionale (Nouvelle Aquitaine) demandant de la vigilance vis à vis la tuberculose bovine (81 % des cas nationaux en Nouvelle Aquitaine) et des myiases à *Wohlfahrtia magnifica* (maladie émergente dans les départements 16, 86 et 87).
- Une 1ère campagne dans le cadre du plan national d'éradication BVD.
- Une situation départementale toujours aussi favorable vis-à-vis des autres dangers sanitaires de 1ère et 2ème catégories.

Quatre grands axes nous ont mobilisés :

- L'amplification des atouts de notre statut départemental très favorable vis à vis des dangers sanitaires de 1ère et 2ème catégories : brucellose, tuberculose, leucose, varron et IBR… (moins de 1 % de cheptels positifs en IBR) apprécié et remarqué pour la commercialisation !
- Le plan national d'éradication BVD avec une connaissance de la situation épidémiologique départementale et un assainissement accompagné des élevages contaminés.
- La mobilisation pour les différentes espèces avec des actions pour les sections départementales ou régionales apicole, caprine, équine, ovine et porcine.
- L'approche collective inter et intra-cheptels appuyée sur la biosécurité, base de notre concept « Le sanitaire… j'adhère ! » avec la « boite à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires, d'où notre adage : **« Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable ».**

Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.

Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies des dangers sanitaires de 1ère catégorie pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans un cadre de délégation par l'Etat à l'OVS (organisme à vocation sanitaire) pour le domaine animal.

OVS régional Limousin : le GRASL

Le GRASL a été reconnu en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine animal pour l'ancienne région Limousin par l'arrêté ministériel du 31/03/2014. Il réalise les contrôles qui lui ont été délégués dans le cadre d'une convention cadre signée pour une période de 5 ans couvrant les années 2015 à 2019.

Un audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé chaque année (04/2015, 01/2016, 04/2017 et 05/2018).

En matière d'audit externe, les régions sont auditées par le COFRAC. Pour le GRASL, l'audit initial a eu lieu le 09/06/2016, avec une accréditation initiale du GRASL pour la période 01/12/2016 – 30/11/2020.

Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin — cofrac INSPECTION — Accréditation N°3-1167 — Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Un 1er audit de surveillance (S1) par le COFRAC s'est déroulé le 09/11/2017 à GDS Creuse en tant que section départementale du GRASL puis un second a eu lieu au GDS Corrèze le 11/10/2018. Les conclusions ont été les suivantes : « L'équipe d'évaluation a confiance dans la capacité de l'organisme d'inspection à réaliser des prestations en conformité avec les exigences d'accréditation ». Aucun écart et aucun point à surveiller n'ont été relevés.

Cela a demandé, notamment, la mise en place d'un CODIR (réunion mensuelle des 3 directeurs des GDS Limousins), d'une Responsable Qualité (Laurence REGEAMORTEL - Corrèze), d'un Responsable Technique (Didier BRANDY - Haute-Vienne) et d'une responsable informatique (Brigitte FOUCHER – Haute-Vienne).

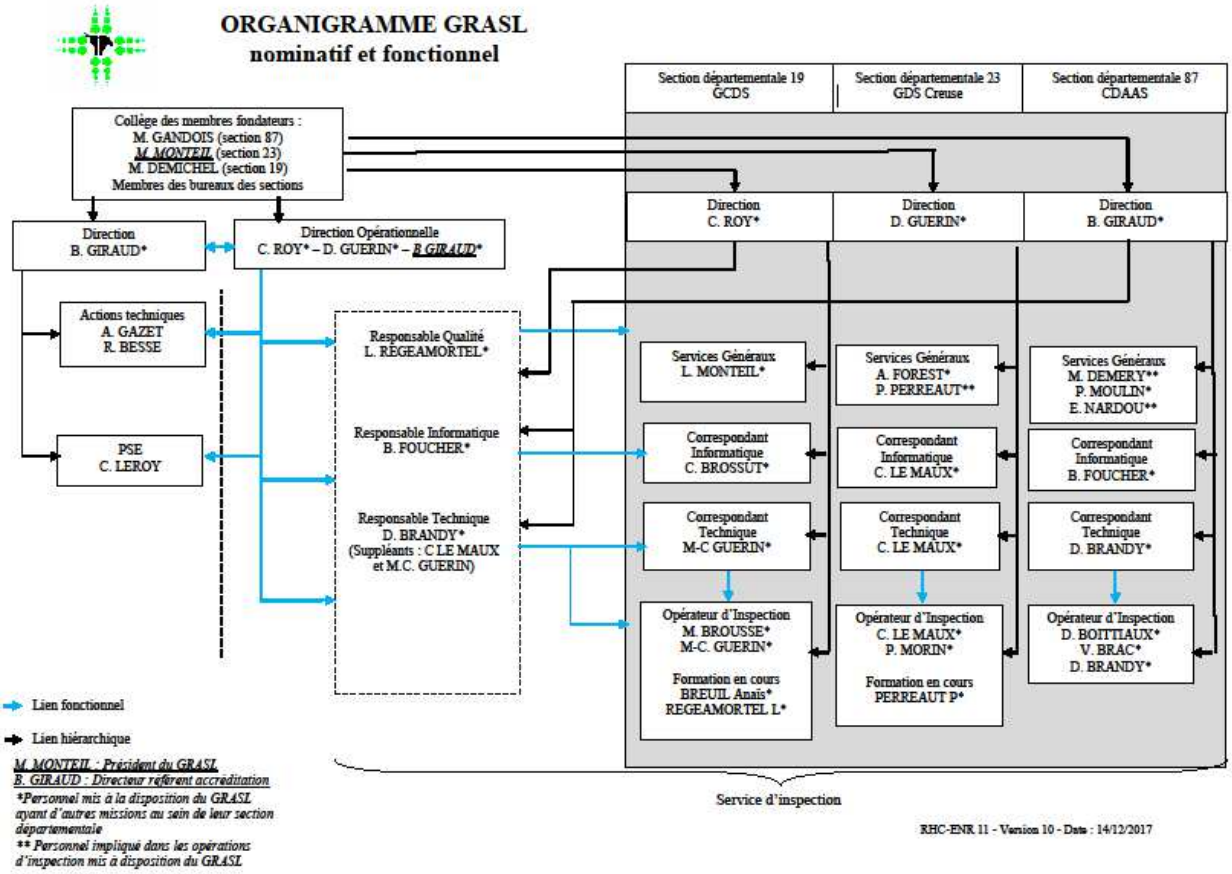

En route vers la Nouvelle-Aquitaine
Le principal objectif de 2019 est la finalisation de l'organisation en tant qu'OVS de la Fédération Régionale des GDS de Nouvelle Aquitaine vers laquelle vont être transférées les accréditations des 3 anciens OVS (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes). Cette nouvelle organisation a pour conséquence la réalisation de l'évaluation de surveillance 3 (automne 2019) par le COFRAC dans la configuration de la nouvelle région.

Conventions relatives à l'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine
Deux types de conventions ont été mises en place :

- Une convention cadre quinquennale, pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2019, cosignée par les trois préfets du Limousin et le GRASL.
- Des conventions techniques et financières signées entre le Préfet de la Creuse et le GRASL avec une convention pour la période 01/07/2017 – 30/06/2018 pour un montant de 42.487,46 € (34.167,46 € prophylaxie et 8.320,00 € ASDA).

Pour la campagne 2017/2018 :

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.917 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.628 interventions ont été renseignées dans SIGAL, 2.715 rapports d'inspection et 169 décisions de non-réalisation ont été générés, 894 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 270 pour sous-réalisation d'effectifs ou délai de réalisation supérieur à 90 jours, 292 pour des partielles à plus de 70 jours et 332 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDCSPP qui instruit ces dossiers. Par ailleurs, 25 cheptels ont été suivis pour 45 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
  - En atelier non-dérogataire : 3.736 dossiers suivis pour 14.371 animaux introduits et 108 anomalies relevées. Gestion de 76 dossiers pour 198 animaux pour absence de brucellose et de 79 dossiers pour 177 animaux pour absence de tuberculose.
  - En atelier dérogataire : 550 dossiers suivis pour 12.609 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
  - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse – EDE pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 est de 13.289,00 €.
  - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
    - Edition ASDA de naissances : 163.331 ASDA éditées et déléguées pour impression.
    - Edition ASDA de modifications bovins : 2.811 ASDA éditées et déléguées pour impression.
  - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 14.011 ASDA imprimées et envoyées.
    - Impression ASDA pour changement d'appellation : 2.380 ASDA rééditées et échangées.
    - Impression ASDA duplicata et réédition : 1.087 ASDA rééditées et échangées.
  - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 13.133 ASDA imprimées et envoyées.

Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2017/2018
Cette convention formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL (section Creuse), le LDA23 et les représentants des vétérinaires pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par l'éleveur.

Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées pour la campagne 2017/2018
Pour les prélèvements sur le lait, une convention formalise les relations entre la DDCSPP, le GRASL et chaque laboratoire laitier (GALILAIT et LILCO pour la Creuse).

Prophylaxies bovines

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allégement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est **indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron**.

<table>
<tr><th colspan="3">Campagne de prophylaxie bovine 1er octobre – 31 mai</th></tr>
<tr><th colspan="3">Prophylaxies de cheptel obligatoires</th></tr>
<tr><td>Brucellose</td><td colspan="2">Elevage allaitant : sérologie individuelle annuelle sur 20 % des bovins >24 mois.
Elevage laitier : contrôle annuel sur lait de mélange.</td></tr>
<tr><td>Leucose</td><td colspan="2">Elevage allaitant : sérologie individuelle sur 20 % des bovins >24 mois tous les 5 ans.
Elevage laitier : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.</td></tr>
<tr><td>IBR</td><td><u>Cheptels avec statut IBR indemne ou en cours de qualification</u>
Elevage allaitant : dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur <u>tous les bovins de 24 mois et plus</u>.
Elevage laitier : contrôle semestriel sur lait de mélange.
<u>Cheptels avec statut en cours d'assainissement ou non-conforme</u>
Dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur <u>tous les bovins de 12 mois et plus</u> non-connus positifs</td><td>Vaccination ou élimination de tous les bovins connus positifs vers un abattoir ou un atelier d'engraissement en bâtiment dédié</td></tr>
<tr><td>Varron</td><td colspan="2">Contrôles aléatoires et orientés par sérologies de mélange.</td></tr>
<tr><th colspan="3">Prophylaxie de cheptel systématique</th></tr>
<tr><td>BVD</td><td colspan="2">Elevage allaitant : sérologie mélange annuelle sur les 24-48 mois.
Elevage laitier : contrôle semestriel sur lait de mélange.</td></tr>
<tr><th colspan="3">Recherches volontaires</th></tr>
<tr><td>Paratuberculose</td><td colspan="2">Dépistage sérologique individuel annuel pour les élevages en faisant la demande.</td></tr>
<tr><td>Grande douve</td><td colspan="2">Dépistage sérologique de mélange sur certains lots pour les élevages en faisant la demande.</td></tr>
<tr><td>Protéines Associées à la Gestation (PAG)</td><td colspan="2">Diagnostic de gestation sur les tubes de prophylaxie pour les élevages en faisant la demande à leur vétérinaire sanitaire au moment des prélèvements.</td></tr>
</table>

Pour la tuberculose bovine, 81 % des cas français se trouvent en Nouvelle-Aquitaine. Devant cette situation, rappelons à tous l'importance d'être vigilant et rigoureux par rapport aux mesures prescrites.

Hypodermose bovine (varron)

Les GDS sont chargés du programme de lutte dans le cadre du Schéma Territorial de Certification Régional, habilité par l'ACERSA depuis le 31 mars 2005. Les résultats favorables obtenus ont permis, depuis octobre 2005, à nos élevages d'acquérir le statut « cheptel assaini » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2017/2018, 99 élevages étaient prévus en dépistage du 1er décembre 2016 au 31 mars 2017 : 80 élevages en contrôles aléatoires (dont 10 élevages laitiers) et 19 en contrôles orientés. Les sérologies, les résultats de lait de grand mélange favorables, les contrôles visuels dans 7 élevages n'ayant pas eu de résultat au cours de la période impartie, ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir notre statut de « cheptel assaini » dans notre département.

Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

	Au 30/09/2017		Au 30/09/2018	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cheptels ayant un statut	2.763	100 %	2.656	100 %
Cheptels indemnes d'IBR	2.673	96,74 %	2.576	96,99 %
En cours de qualification	39	1,41 %	17	0,64 %
Assainissement sans positif	5	0,18 %	5	0,19 %
Assainissement avec positifs	29	1,05 %	21	0,83 %
Non conforme	4	0,14 %	20	0,75 %
Cheptels suspendus	13	0,47 %	9	0,34 %
En cours de gestion	0	0 %	0	0 %
Cheptels avec des positifs	32	1,16 %	24	0,90 %

L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. La Creuse confirme ainsi son positionnement dans les dix premiers départements français avec un taux de cheptels certifiés de près de 97 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996. Au 30/09/2018, sur 2.656 cheptels bovins creusois, 2.576 étaient sous appellation.

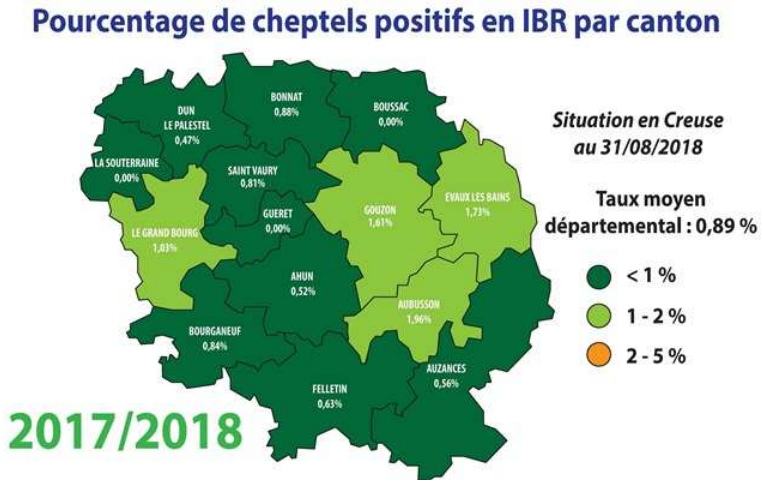

2018 aura été marqué par la poursuite de la tendance à l'élimination des derniers cheptels détenant des positifs. 32 cheptels détenaient des animaux positifs au début de la campagne et 1 s'est contaminé pendant la campagne. 9 ont éliminé leurs animaux positifs, 21 ont effectué les vaccinations IBR dans les délais et 3 ont été statués non conformes pour absence de vaccination ou vaccination incomplète. Au 30/09/2018, 24 (0,90 %) détenaient au moins un bovin positif (5 élevages avec 1 bovin positif, 5 avec 2 à 4 et 14 avec plus de 5 bovins positifs).

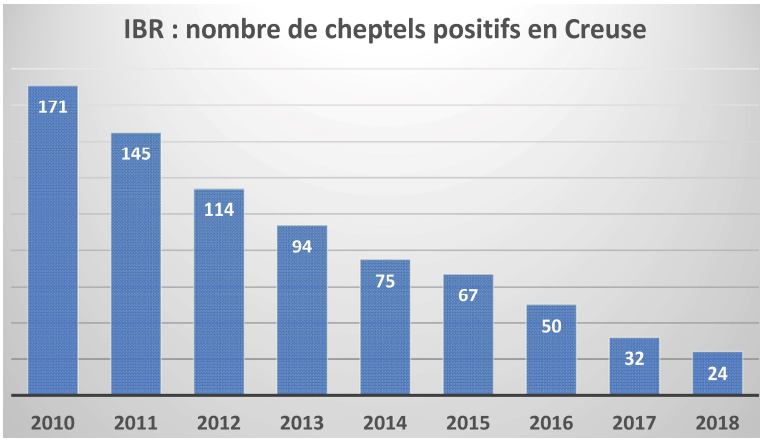

Cet arrêté a également permis à de nombreux éleveurs de bénéficier d'allègements de dépistage dans le cadre des dérogations. Cela a concerné 2.343 demandes pour 9.019 bovins.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (1 cheptel a été visité dans le cadre de la certification IBR et les ateliers dérogataires ont été contrôlés) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination).

L'objectif de statut de zone épidémiologiquement favorable (taux de cheptels positifs inférieur à 1 % pendant deux ans) est atteint pour la première fois… A terme, le maintien des appellations pourrait se faire par contrôle de 20 % des bovins âgés de plus de 24 mois ou par contrôles annuels du lait de mélange à condition que la LSA (loi de santé animale) européenne, en cours de discussion, le permette.

BVD – De la maîtrise des points à risques vers l'éradication

Dans l'optique du programme national d'éradication de la BVD, une gestion a été définie avec 3 axes :

- J'évite la contamination de mon cheptel avec un **contrôle systématique avec isolement de tout bovin introduit** et une gestion du voisinage pendant la période à risque (40ème au 125ème jour de gestation).
- Je repère la circulation virale dans mon cheptel avec **un dépistage sérologique systématique** (lait de tank ou sérologies de mélanges sur les bovins de 24 à 48 mois). Lors de positivité, un dépistage sur les 8-18 mois est proposé aux éleveurs pour confirmer ou infirmer une circulation virale.
- **J'élimine les IPI.** Si les analyses confirment une circulation virale récente, les éleveurs le souhaitant sont visités par GDS Creuse et un plan d'assainissement leur est proposé, basé sur la recherche sur sang et sur cartilage d'éventuels IPI. Tous les éleveurs visités ont choisi de s'assainir vis-à-vis de la BVD.

Après une 1ère année de dépistage généralisé, les remontées d'information via les GDS introducteurs et la mise en place des boucles auriculaires, la vision globale de la BVD en Creuse progresse. 2/3 des élevages présentent des résultats négatifs. Les élevages positifs se répartissent entre élevages vaccinant avec un vaccin marqueur et élevages ayant présenté une circulation virale.

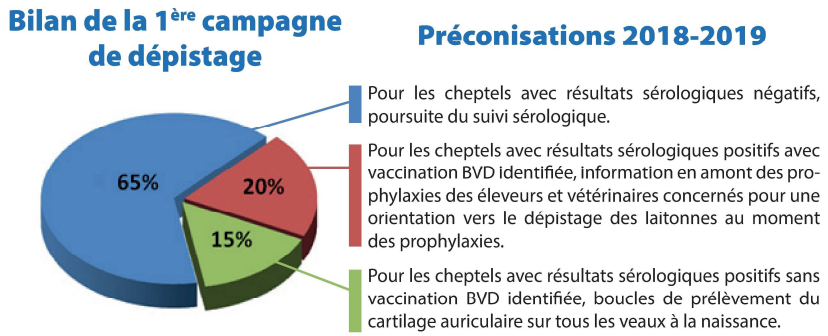

2018 était la 3ème année de mise en place des prélèvements sur cartilages auriculaires en Creuse. Ce dépistage est désormais pris en charge à 100 %. 300 élevages sont inscrits dans ce plan pour plus de 30.000 boucles commandées, soit en vue d'un assainissement, soit afin d'obtenir des attestations non IPI.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (information personnalisée de tous les cheptels en fonction de leur situation, 71 élevages ont été visités dans le cadre de l'assainissement BVD) et financier (mutualisation du coût des analyses sérologiques et PCR BVD, paiement de la visite de mise en place du plan par le vétérinaire de l'exploitation, aide à l'élimination des IPI).

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

24 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne dont 14 dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage. Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une forte implication de l'éleveur et du vétérinaire associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite des nouveaux engagés où la maladie est détectée (16 élevages sur la campagne).
- Financières avec une aide aux analyses, une prise en charge des visites vétérinaire sanitaire/GDS et des recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 90 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation (Lanaud et Gévial) ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie. Lors de chaque rentrée, nous sommes consultés.

- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchie et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 353 élevages engagés en Creuse, 180 élevages sont sous apport de garantie, dont 90 élevages HBL. Outre ces élevages « HBL », 90 élevages sont aussi sous apport de garantie. Pour une majorité, ce sont des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

Paratuberculose : Nombre d'élevages en suivi en Creuse									
	31 07 2010	31 07 2011	31 07 2012	31 07 2013	31 07 2014	31 07 2015	31 07 2016	31 07 2017	31 07 2018
Nombre de cheptels engagés	296	301	304	323	336	345	343	344	353
Nombre de cheptels sous apport de garantie	152	148	157	153	144	157	170	175	180
Nombre de cheptels en acquisition garantie	30	34	23	21	24	22	21	17	22
Nombre de cheptels en assainissement	114	119	124	149	168	166	152	152	151

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter www.gdscreuse.fr ou GDS Creuse pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

AUTRES SECTIONS

PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES		
	Campagne de prophylaxie durant le mois de mai	
	Aujeszky	Dépistage annuel **des suidés** sur 15 reproducteurs ou 20 charcutiers par prélèvement de sang sur buvard pour tous les **élevages plein-air** (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) et élevages sélectionneurs multiplicateurs.
	SDRP	Dépistage annuel **des porcs** sur **15 reproducteurs** par prélèvement de sang sur buvard (élevages naisseurs, naisseurs engraisseurs).
	Campagne de prophylaxie du 1er avril au 30 septembre	
	Brucellose ovine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
	Campagne de prophylaxie du 1er avril au 30 septembre	
	Brucellose caprine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
PROPHYLAXIES VOLONTAIRES		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.
	Tremblante	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle.
	Visna maëdi	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : • Toutes les femelles > 24 mois => élevages < 50 brebis • 50 brebis au plus => élevages > 50 brebis

PORCINS

La maladie d'Aujeszky et le SDRP

En concertation avec la DDCSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszky. Pour la campagne 2018, 24 élevages sur 28 devant faire l'objet de la surveillance de cette maladie ont été dépistés. Les 24 cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».
Notre département est engagé dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) basé sur le volontariat, puis encadré par un arrêté préfectoral depuis 2009.
En 2018, 35 élevages sur les 36 concernés ont fait l'objet de dépistage. Après levée de 4 suspicions, tous les résultats se sont avérés favorables. 30 élevages se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP, 5 élevages n'ont pas eu d'attestation car ils ne sont pas adhérents à GDS Creuse ou ils n'ont pas retourné leur engagement.
Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.
Pour 2019, une section porcine Nouvelle Aquitaine se structure dans le cadre de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine avec une harmonisation des protocoles incluant le dépistage SDRP sur les porcs charcutiers.

OVINS

Tremblante : programme départemental de génotypage

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle de 18 animaux dans 1 élevage.
Pour cette campagne, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de 187,47 €.

Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage.
3 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 187,68 €.

Le Billet de Garantie Conventionnelle Ovin – Caprin

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventionnelle.
En matière sanitaire, la garantie à l'introduction doit se fonder sur un engagement écrit des deux parties. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires…). Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50 %.
Aucune utilisation sur cette campagne

EQUINS

Artérite virale (AVE), métrite contagieuse (MCE), anémie infectieuse (AIE), avortements, parasitisme, vaccin grippe, mutuelle équarrissage

La section équine de GDS Creuse a évolué dans son fonctionnement et dans les aides sanitaires apportées dans le cadre de cette section.
Une plaquette d'information a été adressée à différentes cibles : éleveurs de chevaux connus, syndicat des éleveurs de chevaux de trait, vétérinaires, mairies, maréchaux-ferrants, centres équestres…
Les détenteurs adhérents à la section équine bénéficient désormais des aides suivantes :

- Maintien de l'aide de 50 % sur les analyses MCE et AVE. Cette aide est étendue aux analyses pour AIE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques, afin d'inciter les éleveurs à utiliser ces outils.
- Prise en charge de 8 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

En 2018, 53 équidés pour 9 adhérents ont cotisé à la section équine. 6 élevages ont été aidés pour 709,65€.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage a été mise en place. Les personnes ayant cotisé ont une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.
En 2018, 64 équidés pour 14 adhérents ont cotisé à la mutuelle équarrissage.

SECTION APICOLE

Une section régionale apicole a déposé auprès de France AgriMer un plan régional de recensement des ruchers et de prophylaxie contre *Varroa destructor* en filière Apicole.

Réémergences et émergences

Fièvre catarrhale ovine – une forte reprise de la circulation du sérotype 8 avec des symptômes

Une recirculation du virus FCO-8 annoncée… mais non entendue !
Un impact clinique en 3 phases : atteinte des muqueuses, amaigrissement et impact sur la sphère génitale.
Lors du 1er épisode FCO-8, la 3ème phase a été la plus dramatique, cela se confirme cet hiver. Depuis fin 2018, plusieurs départements, dont la Creuse, ont remonté des cas de veaux nés aveugles mourant en quelques jours. Dans certains départements, jusqu'à un élevage sur 2 est concerné avec 2 à 15 % des veaux atteints. D'après les analyses de recherche de virus réalisées (PCR positives sur des veaux), ces symptômes sont à relier à une contamination intra-utérine par le BTV8. Lors de suspicion déclarée par le vétérinaire, ces diagnostics analytiques sont pris en charge par l'Etat (police sanitaire).

Face à cette forte circulation du BTV8 avec un impact sanitaire désormais visible, la recommandation de vaccination du cheptel souche reste d'actualité.
Un vaccin Boehringer-Mérial bivalent 4-8 est désormais disponible. La prévention des contaminations intra-utérines passe par la vaccination des mères en période hivernale d'où la recommandation de vacciner le cheptel de souche (par l'éleveur ou le vétérinaire) et de faire vacciner par le vétérinaire les animaux devant avoir une certification de cette intervention. L'immunité se met en place 3 semaines après la 2ème injection de primovaccination, soit 6 semaines après le début de la vaccination avec une innocuité globale des vaccins confirmée.

Dans le dossier FCO de l'onglet « Garanties élevages » sur notre site, nous avons actualisé et regroupé différentes informations relatives à l'impact clinique de la FCO, sa vaccination et sa règlementation.

Wohlfahrtia magnifica – Réunion d'information, groupe de travail

Les premiers cas ont été identifiés dans la Vienne début des années 2010. Cette myiase est connue dans de nombreuses régions françaises de moyenne montagne (800 m) mais l'impact clinique sur notre secteur est exponentiel par rapport aux autres zones, probablement en rapport avec une pratique du plein air plus importante (la mouche ne rentre pas dans les bâtiments). 3 cas ont été identifiés en Creuse durant la fin de la période estivale sur le secteur nord-ouest.
C'est une maladie émergente qui peut avoir un impact catastrophique pour la filière ovine et être une menace pour les bovins. Du fait de l'extension très rapide de la mouche et de ses conséquences sur le bien-être animal, il est primordial de mettre en place un plan de lutte collectif. Enfin c'est une zoonose qui peut également affecter d'autres espèces (équins, chiens, caprins…).
Les objectifs du plan collectif de lutte sont de limiter les cas cliniques dans la zone et de limiter l'extension géographique de l'insecte afin de limiter les populations de mouches.
La stratégie est de mettre en place un traitement précoce et simultané. Cela implique d'intervenir avant les 1ères attaques et que tout le monde traite en même temps sur les 3 départements les plus impactés : Charente, Vienne et Haute-Vienne.
Le protocole permet de protéger les animaux avec un insecticide depuis la mise à l'herbe jusqu'à un mois après la tonte puis de poursuivre avec un autre insecticide (dicyclanil) un mois après la tonte durant la période à risque (de la mise à l'herbe au 15 octobre)
Des demandes de subventions ont été réalisées pour le plan de lutte collectif et les besoins ont été estimés à 1.057.862 € pour 2018.
Une demande de financement a été adressée à la région Nouvelle Aquitaine. Le conseil d'administration du fonds de mutualisation des GDS (FMGDS) du 07/02/2018 a décidé d'attribuer à ce dossier 1.000.000 € sur 3 ans.
Une sensibilisation des éleveurs a été réalisée lors d'une réunion d'information courant mars 2018 et un article technique a été mis en ligne sur notre site internet et envoyé aux éleveurs via notre lettre d'information. Seulement 15 personnes ont assisté à la réunion dont 3 éleveurs.

Besnoitiose – Une identification en Creuse

La besnoitiose bovine est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies. Le bovin n'est que l'hôte intermédiaire, mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et de manière incurable. Les symptômes cutanés dominent conduisant à une non-valeur économique.

Un 1er cas a été identifié en Creuse fin 2018. De nouveaux cas ont été identifiés depuis.
Les cas creusois viennent rappeler que **cette maladie peut être introduite. Un dépistage systématique est vivement conseillé lors de toute introduction** (achat, retour de pension ou d'estive…), en ayant conscience qu'il ne sera positif qu'un mois après la contamination. Cette analyse est prise en charge à 50 % pour les utilisateurs du Billet de Garantie Conventionnelle.

Lorsqu'un cas clinique est découvert, des mesures sanitaires sont mises en place : élimination vers l'abattoir de tous les animaux porteurs de kyste (ce n'est pas une zoonose et la viande est consommable), dépistage sérologique sur tous les bovins de plus de 6 mois afin de séparer les animaux porteurs et réforme progressive. La maladie entraîne globalement peu de mortalité, mais des pertes économiques importantes : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique et financier.

La boite à outils GDS Creuse

« Le sanitaire… j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

« Le sanitaire… j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel

« Le sanitaire… j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention…) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR…), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaine alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron…), suivis négatifs (paratuberculose, SDRP…) ou garanties non-IPI.

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production… Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (pédiluve), désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et les actualités sanitaires et suivis épidémiologiques : circulation de virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses… dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

C'est avoir à disposition la « boite à outils GDS Creuse »

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boite à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, grippes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP…), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire…

Le BSE prérempli pour analyser et adapter sa gestion sanitaire

Un bilan sanitaire d'élevage prérempli a été fourni par GDS Creuse à chaque éleveur fin août 2018. Ce bilan concerne la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le consulter et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription hors examen clinique.

Le plan diarrhées néonatales creusois

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusois mis en place depuis 2003, GDS Creuse a réitéré la prise en charge totale des coûts des analyses des transferts immunitaires. Nous avons également continué de prendre en charge 50 % du coût des analyses fèces lorsque le transfert immunitaire est évalué parallèlement. Chaque éleveur ayant réalisé des analyses fèces est informé par courrier et SMS.

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (transfert immunitaire, analyse fèces, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage avec une aide aux analyses de 50 % sauf pour le transfert immunitaire où la prise en charge est de 100 % et une aide à la visite (1ère heure) de 50 %. Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

Nombre de cheptels	**2013/2014**	**2014/2015**	**2015/2016**	**2016/2017**	**2017/2018**
Analyse fèces	126	225	149	202	172
Contrôle transfert immunitaire	23	58	20	27	64

En 2017/2018, **147 dossiers** ont été suivis pour **15.159,83 €** dont **19 plans complets** pour **1.925,34 € d'aide**.

Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué et onéreux. Il est cependant indispensable afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. Depuis 2017, GDS Creuse propose un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Histophilus somni, Mycoplasma bovis*) et 4 virus (BoRSV, BVD, PI3, coronavirus) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Initialement expédiés dans un laboratoire hors département, les prélèvements sont désormais analysés au laboratoire d'Ajain. Une prise en charge de 50 % intervient avec l'aide d'un laboratoire partenaire.

En 2017/2018, **30 kits (27 élevages)** ont été analysés pour **4.163,98 €** et **2.237,53 € d'aide**.

La composante environnementale reste cependant déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante…). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

Le Limousin a choisi d'améliorer le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.
Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton. C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 75 % par la CRSSA du Limousin.
- Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon sera complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction. La prise en charge intervient sur les fonds propres de GDS Creuse avec une prise en charge de 50 %.

Ce plan avortement CRSSA est opérationnel depuis début 2012. Il a permis en 2018 l'**apport d'aide** dans **75 élevages** (60 bovins, 5 caprins et 10 ovins) pour un montant de **10.982,54 € HT.**

Le plan « parasitisme »

Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires.

Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.
L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).
Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une ***sérologie grande douve de mélange de 10.*** Le laboratoire communique désormais des résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une ***coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels***.

Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2017/2018, **273 dossiers** ont été suivis pour **12.447,76 €** dont **115 plans complets** pour **4.082,26 € d'aide**.

Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1ères saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

En 2018, 98 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 71 pour BVD
- 9 pour paratuberculose
- 2 pour IBR
- 5 pour ENN
- 6 pour des problèmes respiratoires en relation avec le bâtiment
- 2 pour des problèmes de qualité de l'eau
- 1 pour des problèmes de mammite
- 1 pour besnoitiose
- 1 élevage ovin

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage…) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du laboratoire peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2018, 24 contrôles ont été effectués dans ce cadre, dont 12 avec un prélèvement effectué par le technicien du laboratoire d'Ajain.

Fiche des outils GDS Creuse – Plaquette d'offre de services vétérinaire

Afin d'avoir une gestion plus adéquate de la priorité sanitaire de l'élevage telle qu'elle est déterminée à l'issue du BSE, une plaquette d'offre de services vétérinaire a été réalisée. Initiée lors de la journée annuelle GDS Creuse/GTV23 à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse, elle est disponible chez les vétérinaires participants. 9 cabinets vétérinaires se sont investis dans cette action.

La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD et la paratuberculose.

4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2018, GDS Creuse s'est investi dans cette action. En collaboration avec les vétérinaires, nous avons effectué des prélèvements petit et grand volume dans des cheptels confrontés à la BVD et à l'IBR.

Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins. Il est entré maintenant dans une phase de suivi où la synergie des différents intervenants permet un fonctionnement optimal. Pour la dernière campagne :

- Sur les sangliers, 49 animaux ont été dépistés en trichine et tous les résultats se sont avérés négatifs.
- Sur les blaireaux, 58 animaux ont été analysés dans le cadre du suivi tuberculose. Tous les résultats se sont avérés négatifs. La Creuse est au niveau 1 de surveillance Sylvatub.

IMAGE DES ELEVAGES

CDO Maltraitance

Une modification de l'instruction technique relative à la conduite à tenir en présence d'un cas de maltraitance animale (instruction technique DGAL/SDSPA/2017-234 du 12/09/2017) est intervenue au niveau national. Elle demande une cellule départementale opérationnelle (CDO) maltraitance animale dans chaque département avant fin 2018. Cette instruction complète la feuille de route 2016-2020 relative au bien-être animal et s'appuie sur quelques expériences dont celle de la Creuse.
Cette CDO maltraitance animale se compose de 2 volets :

- Un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole (OPA) locale, en concertation avec la DDCSPP, afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.
- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie…).

Etant donné que cette commission « CDO maltraitance animale » est déjà fonctionnelle en Creuse depuis 1999, son fonctionnement est adapté pour améliorer son efficience et harmoniser la gestion des cas de maltraitance animale. La structuration du partenariat vise aussi à mieux prendre en compte les difficultés sur le plan humain, souvent concomitantes.
GDS Creuse poursuit le pilotage du volet préventif avec une centralisation des données. Les objectifs sont l'amélioration de la détection en amont, qui pourrait s'appuyer sur des outils existants comme le dispositif Agridiff ou en cours de mise en place comme l'observatoire de la mortalité des ruminants (OMAR), un renforcement des échanges entre les intervenants : DDCSPP, Chambre d'Agriculture, GDA, vétérinaires (nouvelle mission définie).
Afin d'obtenir une synergie d'action, sont réunis dans cette commission des représentants des structures suivantes : Conseil Départemental, DDT, DDCSPP, service santé animale, SPA, Chambre d'Agriculture, EDE, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Groupement Technique Vétérinaire, Syndicat Départemental des Vétérinaires d'Exercice Libéral, ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), représentants des marchands de bestiaux. Cette composition initiale de notre commission creusoise correspond aux préconisations de l'instruction technique de la DGAl.
Cette nouvelle méthodologie proposée devrait permettre une amélioration de la résolution de ces cas. De plus, ce volet urgence s'élargit aux animaux de compagnie.

En 2018, 50 dossiers ont été étudiés dont 7 en cellule spéciale, 43 en 1ère phase. Pour les 43 élevages en 1ère phase, 1 passe en cellule d'urgence, 6 sortent de la commission (2 suite à cessation d'activité, 4 suite à une amélioration de la situation), 36 restent en suivi dont 3 en cellule spéciale.

INFORMATION

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

Administrateurs

Un comité de pilotage (COPIL) a été instauré afin d'intégrer les administrateurs dans les réflexions pour l'organisation des manifestations (réunions d'information, portes ouvertes…). En 2018, 1 COPIL s'est réuni. De plus, les délégués cantonaux volontaires peuvent s'y associer.

Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.
Les années intermédiaires (pas d'élections), une rencontre des délégués cantonaux est réalisée par secteur afin de faire un bilan de l'année écoulée, de faire le point sur les remontées de terrain et les demandes particulières. Pour 2018, 5 rencontres avec les délégués cantonaux se sont déroulées du 22 au 29 novembre. Les participations ont été les suivantes :

DATE	Horaire	CANTONS	LIEUX	Administrateurs	Participation
Jeudi 22 novembre	10h00 12h00	GOUZON - EVAUX	Espace Beaune - 5/7 Rue Henri Beaune - 23230 GOUZON	Th Jamot Ph Monteil	8/18 **44 %**
Vendredi 23 novembre	10h00 12h00	GUERET – AHUN BOURGANEUF	Salle GDS Creuse 26, Rue A GUILLON 23000 GUERET	S Mauvy F Coudert	7/16 **44%**
Mardi 27 novembre	10h00 12h00	BONNAT BOUSSAC	Marie, 2, place Ecole Agriculture 23350 GENOUILLAC		6/15 **40 %**
Mercredi 28 novembre	10h00 12h00	FELLETIN AUZANCES AUBUSSON	Salle de la Mairie 2, Place Marie-Th GOUMY 23260 CROCQ	Christine Jarry Franck Tourret Bernard Vialatoux Sébastien Brousse	6/20 **30 %**
Jeudi 29 novembre	10h00 12h00	LA SOUTERRAINE DUN GRAND BOURG	Salle CER France - ZA La Prade - 23300 LA SOUTERRAINE	JY Debrosse P Josse N Deluchat F Desrieux	13/19 **68 %**
BILAN DU TAUX DE PARTICIPATION					40/88 **45 %**

Cela a permis de faire le point sur les sujets d'actualité : tuberculose, BVD, besnoitiose, FCO, paratuberculose, Wohlfahrtia. Il a été proposé aux délégués de participer à l'exercice « mise en place d'un rotoluve » dans le cadre du plan d'urgence contre les épizooties majeures, au Lycée Agricole d'Ahun. 6 délégués se sont portés volontaires.
Ont aussi été abordés le format de l'AG, avec un consensus sur une durée raccourcie, les réunions éleveurs 2019, avec la proposition sur chaque secteur d'une gestion du repas par les délégués locaux et les canaux de communication vers les délégués. Sur ce point, l'association SMS-courriel est plébiscitée.
Les échanges ont été de qualité avec certains délégués très investis et tous les présents satisfaits de la teneur de la réunion. Le taux de mobilisation est un problème récurrent, l'analyse qui en est faite intègre l'agrandissement des exploitations avec moins de personnel présent, l'implication de certains dans plusieurs structures et un phénomène généralisé de manque d'implication dans les structures associatives.

Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Elevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires en fonction des demandes émises.

Portes Ouvertes

Pour mieux faire connaître l'ensemble de leurs missions et de leurs services, GDS Creuse a ouvert ses portes pour la 8ère année en mars 2018 dans ses locaux, situés 26 rue Alexandre Guillon. Environ 450 personnes ont participé à cette manifestation.

Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur www.gdscreuse.fr et publiés dans la Creuse Agricole. Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée d'information annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. Pour la 19ème journée annuelle, les vétérinaires intervenant en Creuse étaient invités à venir échanger sur l'impact du pâturage sur la santé du troupeau et sur les bonnes pratiques en matière de bien-être animal.

Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation. Pour l'année 2018, **21 nouveaux installés** ont été visités.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

Journées « Le sanitaire… j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun

Dans le cadre des journées annuelles « Le sanitaire, j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun, deux journées sur le thème de la biosécurité en élevage se sont déroulées au Lycée Agricole d'Ahun les 24 et 25 avril dernier. Organisée en partenariat avec GDS Creuse et la Chambre d'Agriculture de la Creuse, cette sensibilisation a concerné plus de 200 apprenants.

Articles et GDS Creuse Mémo

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés sous forme papier dans la Creuse Agricole et par voie informatique via notre lettre d'information hebdomadaire, sur notre site, sur le site de la Creuse Agricole avec une reprise fréquente par d'autres titres du même groupe et sur pleinchamp.com.

Chaque outil est présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse.

Pour une information plus complète, vous êtes également invités à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site www.gdscreuse.fr.

Un article par semaine : articles 2018

05/01/2018	Élevage, économie, territoire, santés animale et publique. Hyper-ruralité et potentiel
12/01/2018	FCO sérotype 4. La France continentale en zone réglementée
19/01/2018	GDS Creuse, cap sur 2018. Les rendez-vous que nous vous proposons
26/01/2018	Éleveur infirmier de son élevage. Pour renforcer vos connaissances
31/01/2018	Parasitisme de stabulation. Des spécificités à connaître pour mieux agir
07/02/2018	Visites sanitaires obligatoires en élevage. En 2018, la biosécurité (2e partie) pour les bovins
14/02/2018	Le parage des bovins. Préparez dès maintenant votre mise à l'herbe
21/02/2018	Le sanitaire autour du vêlage. Objectif un veau par vache et par an
28/02/2018	8es portes ouvertes de GDS Creuse et Farago Creuse. Une nouvelle formule ce 10 mars
07/03/2018	Les myiases avec la menace Wohlfahrtia magnifica. Le réseau d'alerte activé
14/03/2018	Litières et effluents d'élevage. Une source de contamination à maîtriser
21/03/2018	La lutte contre les taupes. Un enjeu économique et sanitaire
28/03/2018	Fièvre catarrhale BTV8 et BTV4. La fin des stocks de vaccins mis à disposition par l'État
04/04/2018	Commission « protection animale » GDS Creuse. 20 ans de travail collectif reconnu
11/04/2018	"Sans sanitaire… pas d'élevage !» « Sans élevage… pas de campagne"
18/04/2018	"Le sanitaire… j'adhère !" Pour les équidés aussi
25/04/2018	Le réseau des GDS, référent sanitaire des élevages.
02/05/2018	Sanitaire porcin. Une situation départementale favorable
09/05/2018	« Le sanitaire… j'adhère ! » au lycée agricole d'Ahun
16/05/2018	J'ai été confronté à un problème sanitaire. Je désinfecte mes bâtiments d'élevage
23/05/2018	Etre vigilant pour tout mouvement d'animaux. S'appuyer sur une méthode simple et peu onéreuse
30/05/2018	Le sel chez les ruminants… À tous les animaux, toute l'année !
06/06/2018	Bien-être animal selon l'ANSES. Un centre d'intérêt de plus en plus important dans notre société
13/06/2018	Frelon asiatique. Un insecte invasif et destructeur
20/06/2018	Tuberculose bovine, une menace plus que jamais d'actualité.
27/06/2018	Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse. Résultats 2017-2018 – Perspectives 2018/2019
04/07/2018	Le GRASL : OVS pour le domaine animal. La qualité sanitaire des élevages du Limousin
11/07/2018	Farago Creuse, filiale de GDS Creuse. Une dynamique et des services appréciés
18/07/2018	CA de GDS Creuse. Des avancées importantes pour le sanitaire collectif
25/07/2018	Les ICA sur les ASDA. Nouvelles dispositions depuis le 01/07/2018
01/08/2018	Strongles gastro-intestinaux en élevage ovin. Analyser pour raisonner vos interventions
22/08/2018	Votre bilan sanitaire d'élevage. Une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire
29/08/2018	Bilan de la campagne paratuberculose 2017-2018. Se protéger et intervenir rapidement en cas d'alerte
05/09/2018	La BVD en Creuse. Un premier état des lieux encourageant
12/09/2018	L'IBR en Creuse. L'éradication en vue
19/09/2018	Des sécheresses à répétition. Les risques sanitaires induits, l'adaptation de la prévention
26/09/2018	Sommet de l'Élevage. GDS et Farago vous accueillent
03/10/2018	Campagne de prophylaxie bovine 2018-2019 en Creuse. Du 1er octobre 2018 au 31 mai 2019
10/10/2018	Le délégué cantonal de GDS Creuse. Un relais de proximité
17/10/2018	Avortements des ruminants. Une méthodologie précise à appliquer
24/10/2018	La litière plaquettes bois. Une alternative ?
31/10/2018	Pâturage, bien-être animal… Des infos aux vétos pour mieux vous accompagner !
07/11/2018	Plan antiparasitaire, le rendez-vous d'automne… L'analyse est automatique !
14/11/2018	Maladies respiratoires des bovins. Des agents pathogènes et des facteurs de risque
21/11/2018	Dératisation : une vigilance à l'automne. Un protocole et des techniques à respecter pour être efficace
28/11/2018	La besnoitiose, un premier cas clinique confirmé en Creuse. Une vigilance accrue sur les introductions
05/12/2018	Le vêlage (1/3). Intervenir… mais pas trop !
12/12/2018	Le vêlage (2/3). Des « dystocies » variées… aux conséquences notables !
19/12/2018	Le vêlage (3/3). Réanimation du veau nouveau-né : éviter les erreurs fatales
26/12/2018	GDS Creuse - Cap sur 2019. Éradication BVD et alerte FCO

Site Internet : www.gdscreuse.fr

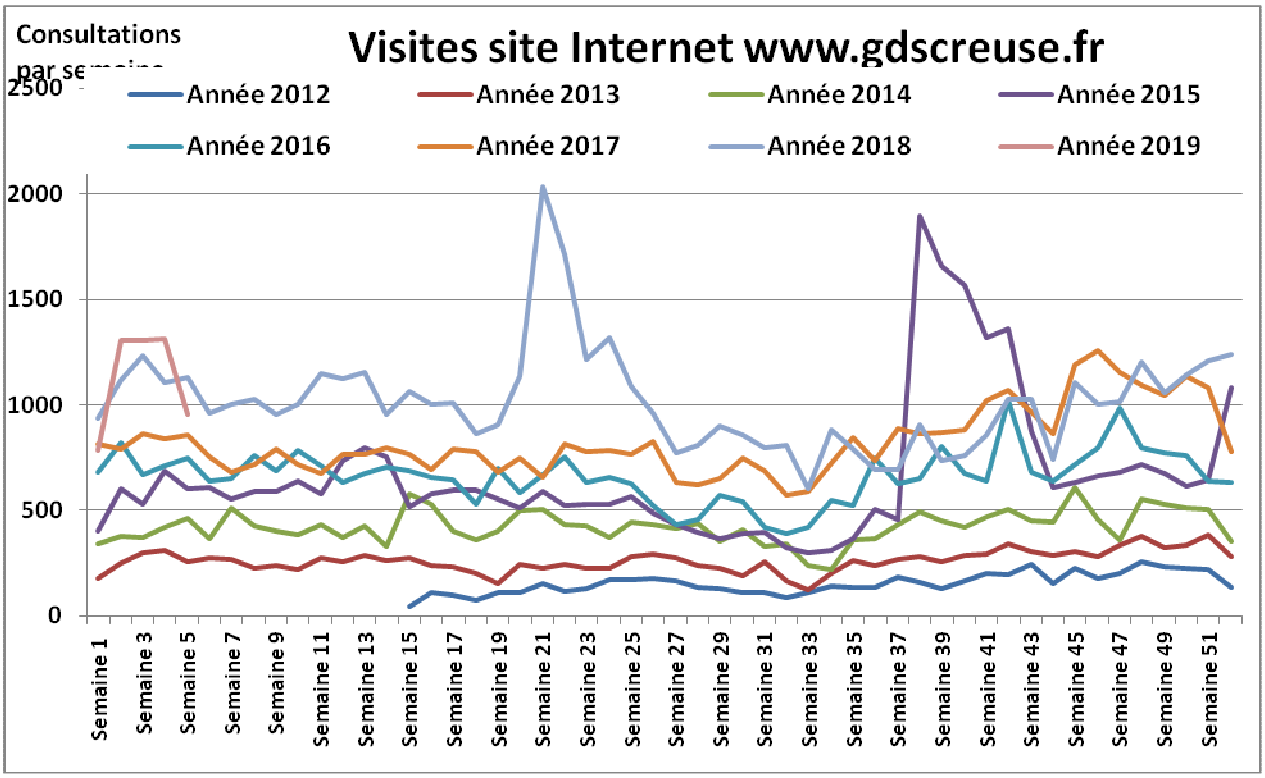

Le nombre de visites en 2018 avoisine les 56.000 contre 42.000 en 2017. La lettre d'information envoyée chaque semaine atteint les 1.106 destinataires.

Afin d'être encore plus attractif et pratique, le site a été réorganisé autour de 5 axes : la présentation générale de GDS Creuse, ses missions, ses articles, les apports de garantie et la boite à outils par espèce.

Formations éleveurs :

Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- ***Bovins*** **:** La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
    - La première sur l'examen de l'animal malade
    - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. **1 formation a été réalisée en 2018.**

- ***Caprins - ovins :*** Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin. Nous n'avons pas réalisé de formation.

Formations organisées en concertation avec les GDA :

A la demande des éleveurs des GDA, des formations sont effectuées par le vétérinaire de GDS Creuse. Pour 2018, elles ont concerné les problématiques de qualité de l'eau, de boiterie ou de reproduction.

MUTUALISME

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 1er octobre 2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.
Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.
La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.
Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29 juillet 2013) : tuberculose, brucellose, dermatose nodulaire contagieuse, ESB et tremblante, fièvre aphteuse, FCO, botulisme, charbon (Anthrax), fièvre de la vallée du Rift, clavelée, maladie hémorragique des cervidés, péripneumonie contagieuse bovine, peste, rage, stomatite vésiculeuse, variole caprine, agalaxie contagieuse, hypodermose clinique, leucose, BVD, IBR, visna-maëdi.
Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte non pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).
Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

Tuberculose : 2 dossiers ont bénéficié d'une indemnisation pour blocages suite à une suspicion de tuberculose décelée à l'abattoir pour un montant de **5.650,70 €.**

Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.
Pour la campagne 2017/2018, **307.841 bovins** ont cotisé pour un montant de **76.960,39 €**.
La mutuelle sanitaire en élevage bovin présente 3 objectifs :

- Aider financièrement les éleveurs qui ont des pertes exceptionnelles graves d'origine sanitaire reconnue par le vétérinaire pour les maladies suivantes : maladie des muqueuses, salmonellose, paratuberculose et listériose. **23 élevages** en ont bénéficié pour un montant de **38.833,00 €** (21 élevages en BVD, 1 élevage paratuberculose et 1 élevage en salmonellose). La mutuelle sanitaire a été **mise en place** en **1995**, elle a permis l'**apport d'aide** dans **278 élevages** pour un montant de **1.216.725,47 €.**
- Indemniser les éleveurs dans les cas d'accidents de prophylaxie (fracture ou strangulation). **6 élevages** en ont bénéficié pour **8.030,67 €.**
- Indemniser les éleveurs dans les cas de saisies d'abattoir (tiquetage, cysticercose). **10 élevages** en ont bénéficié pour **8.136,20 €.**

Fonds Aujeszky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €.**

Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.
Pour la campagne 2017/2018, **2.065 porcins** ont cotisé pour un montant de **2.209,55 €.**

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **45.621,35 €.**

Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2018, **13 élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **3.937,56 €.**

Programme contre les maladies non-réglementées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglementées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années. Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur.

la CREUSE le Département

Le soutien financier du Département est destiné à :

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
    - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
    - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
    - Une aide de 30 % des frais d'analyse pour les analyses IBR de mélange et individuelles effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
    - Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.
- Permettre l'initialisation de l'éradication BVD en Creuse :
    - Une aide de 30 % des frais d'analyses pour les analyses BVD (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
- Soutenir l'action sanitaire dans les élevages lorsqu'elle vise à dépister certaines maladies pour lesquelles il n'existe pas de dispositif obligatoire avec :
    - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses paratuberculose (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.

Pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, nous avons justifié un total de **242.400,40 € :**

- Aides aux introductions : **44.665,02 €**
    - **28.762,77 €** pour les aides aux analyses avec utilisation du BGC hors PCR BVD
    - **15.902,25 €** pour le dépistage systématique BVD par PCR de mélange
- Tiers-payant analyses et visites : **197.735,38 €**
    - **93.864,93 €** pour **l'assainissement en IBR**, (analyses et vaccination).
    - **65.076,51 €** pour les analyses **paratuberculose.**
    - **38.793,94 €** pour les analyses **BVD**.

*Pour la prise en charge totale du dépistage systématique du BVD à l'introduction, GDS Creuse intervient sur ses fonds propres à hauteur de 50 % des frais d'analyses soit **15.902,25 €** de participation.*

Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- ***Pour les bovins*** :
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
  - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes
  - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- ***Pour les ovins :***
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE)
  - Un chéquier de 90 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Mise à disposition de la salle de réunion de GDS Creuse

Conformément à nos valeurs fondatrices de coopération et de mutualisme, le bâtiment GDS Creuse a été conçu pour pouvoir mettre à disposition des autres OPA notre salle de réunion en journée et en soirée.

En 2018, les structures suivantes (FDSEA, SAFER, JA, Agri Emploi 23, Service de Remplacement, ADEEPARC, Creuse Agricole, Chambre d'Agriculture, GTV, SDVEL, DDCSPP…) l'ont utilisée pour plus d'une cinquantaine de réunions.

Bilan cotisations et honoraires campagne 2017/2018

Cotisations

- **307.841 UGB et 435.829 bovins moyens** dans **2.580 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **563.349,57 €** de cotisation GDS Creuse, **76.960,39 €** pour le fonds de solidarité bovin, **427.899,53 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **153.930,50 €** (HT) de cotisation plan d'éradication BVD, **43.579,10 €** de FMSE et **21.825,60 €** de CSSA (section recherche).
- **61.152 PBC ovins et caprins et 69.339 recensements** dans **986 cheptels** ont cotisé pour un montant de **27.119,60 €** de cotisation GDS Creuse, **1.386,46 €** de FMSE, **845,07 €** de CSSA (section recherche) et **1.386,94 €** de CRSSA (kit avortement).
- **2.065 porcins** dans **30 cheptels** ont cotisé pour un montant de **1.094,45 €** de cotisation GDS Creuse et **2.209,55 €** pour le fonds de solidarité porcin.
- **2 pisciculture**s ont cotisé pour un montant de **196,18 €.**
- **34 équins** dans **10 cheptels** ont cotisé pour un montant de **286,00 €** de cotisation GDS Creuse et **375,00 €** de mutuelle équarrissage.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **98,09 €**.

Honoraires

Pour la campagne 2017/2018, ont été enregistrées les opérations suivantes :

• Bovins :	207.950 PS,	4.183 vacations pour un montant HT de		656.551,10 €
• Ovins :	2.895 PS,	90 vacations pour un montant HT de		5.548,80 €
• Caprins :	538 PS,	12 vacations pour un montant HT de		897,92 €
• Porcins :	478 PS,	38 vacations pour un montant HT de		2.309,62 €

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces prophylaxies obligatoires s'élèvent à **665.307,44 € HT.**

Cotisations et honoraires campagne 2018/2019

Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 13 décembre 2018, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2018-2019 :

Bovins *(UGB = UGB moyen et NBM = nombre de bovin moyen)*

- Cotisation GDS Creuse bovin : 1,86 €/UGB
- Plan éradication BVD : 0,70 €/UGB
- Fonds de solidarité bovins : 0,26 €/UGB
- Maladies certifiées : 1,41 €/UGB
- CSSA (section recherche) : 0,05 €/NBM

Porcins *(par reproducteur)*

- Cotisation GDS Creuse : 0,55 €
- Fonds de solidarité porcins : 1,10 €

Ovins *(RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)*

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,31 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>50) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,02 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <50 : 11,92 € FFT
- CSSA (section recherche) (<50) : 0,40 € FFT

Caprins *(RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)*

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,53 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>25) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,02 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <25 : 13,04 € FFT
- CSSA (section recherche) (<25) : 0,25 € FFT

Autres espèces

- Pisciculture : 98,09 € par pisciculture
- Chevaux :
  Section équine
  Forfait par détenteur 15,00 € *Par équidé de plus d'un an* 7,00 €
  Mutuelle équarrissage
  Tarif adhérent section équine 10,00 €/par équidé de plus d'un an
  Tarif non-adhérent section équine 15,00 €/par équidé de plus d'un an
- Abeilles 98,09 € avec le GDS apicole

Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDCSPP. Cette commission s'est déroulée le 14/09/2018.

Pour la commission bipartite, il a été décidé une augmentation de 1,5 % pour tous les tarifs sauf pour la vacation qui est augmentée de 1,80 €.

<u>PROPHYLAXIES</u>

Bovins

- Prise de sang : 2,63 €
- Vaccination IBR 1,60 €
- IDS (avec fourniture tuberculine) 3,39 €
- IDC (sans fourniture tuberculine) 7,40 €
- Vacation : 30,00 €

Ovins

- Prise de sang 1,06 €
- Vacation 30,00 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 81,42 €

Caprins

- Prise de sang 1,06 €
- Vacation 30,00 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 81,42 €

Porcins

- Prise de sang 2,63 €
- Vacation 30,00 €

CONTROLES D'INTRODUCTION BOVINS

1er bovin

• contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose	54,39 €
• contrôle sans tuberculination	40,15 €

2ème au 7ème bovin

• contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose	15,27 €/animal
• contrôle sans tuberculination	12,40 €/animal

à partir du 8ème animal

• contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose	7,07 €/animal
• contrôle sans tuberculination	4,21 €/animal
Varron traitement	1,13 €

CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

Prise de sang

1er animal	40,15 €
5 suivants	1,94 €/animal
6ème au 50ème	1,06 €/animal
A partir du 51ème	1,13 €/animal

CONCLUSION

Par ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de leur environnement et de vos besoins, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

L'état sanitaire historique favorable de l'élevage creusois, obtenu grâce à l'implication de tous, a permis d'alléger les prophylaxies et de placer notre département dans une position confortable par rapport à la commercialisation. D'une lutte contre les maladies spécifiques, l'orientation s'avère plus globale avec une recherche de maîtrise des risques sanitaires en relation avec la santé publique.

La forte implication de GDS Creuse et l'importante action menée en concertation étroite avec les vétérinaires et les éleveurs permettent le développement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité des élevages, à la sécurisation des pratiques et à la prescription sans consultation systématique. L'ensemble de ces avancées représente une véritable (r)évolution dans l'approche de son élevage pour l'analyser dans sa globalité. Parallèlement, la base historique que représente le mutualisme constitue toujours le cœur de métier de GDS Creuse.

Le concept « Le sanitaire… J'adhère ! » associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boite à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires, le laboratoire départemental, le service santé animale de la DDCSPP. Elle participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Rappelons que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base, la biosécurité, permettent d'éviter d'importantes difficultés.

Exposé
DDCSPP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET E DE LA CREUSE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

DU SERVICE VETERINAIRE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA CREUSE

L'année 2018 a vu la fusion des services Santé Protection Animales et Environnement (SPAE) et Sécurité Qualité de l'Alimentation (SQA) de la DDCSPP de la Creuse, **pour créer le service vétérinaire**.

Le service vétérinaire a été réorganisé :

Le Dr Bénédicte MARTINEAU assure la fonction de cheffe de service secondée par deux adjoints : le Dr Marie Luc JEANDAUX en charge plus particulièrement des questions de protection animale, de police sanitaire et de prophylaxie et Philippe TRIBOULLET en charge plus particulièrement des questions d'environnement, de faune sauvage et de gestion des carnivores domestiques. Le service compte aujourd'hui 15 agents pour assurer la veille permanente, en lien étroit avec les partenaires : les vétérinaires sanitaires et leur organisation technique le GTV, les chambres consulaires et tout particulièrement l'EDE auprès de la chambre d'agriculture, le Groupement de Défense Sanitaire, le Laboratoire Départemental, la MSA, la DDT, l'ONCFS, le lycée agricole…), en matière de :

- santé animale
- protection animale
- protection de l'environnement et de la faune sauvage
- sécurité et qualité de l'alimentation.

Les missions s'articulent autour des **missions régaliennes** (missions d'inspection, certification aux échanges...), de **la gestion des aléas sanitaires et mesures de prévention**, des **mesures incitatives** (Programme National pour l'Alimentation, Stratégie Bien-être animal…) et de la **modernisation de l'action publique** (management par la qualité, systèmes d'information, communication...).

Le travail concerté entre l'État et ses partenaires permet d'obtenir un excellent statut sanitaire pour le département, quel que soit le domaine d'activité. Ce statut favorise à la fois le dynamisme des filières et facilite les transactions commerciales vers l'étranger notamment à la fois pour les animaux vivants mais aussi pour des produits transformés comme les fromages.

Une veille permanente en santé animale pour le maintien du bon niveau sanitaire creusois

- ### Contrôle des maladies animales

Dans le cadre de la surveillance des principales maladies effectuée dans les différentes filières, aucun problème sanitaire particulier n'a été relevé exception faite de la recrudescence notable de cas cliniques de FCO chez les bovins.

Des évènements sanitaires ont également impacté, de façon plus ou moins directe le département :

- en filière apicole avec plusieurs cas de loque américaine,
- en filière avicole avec un cas de salmonellose,
- en filière porcine avec le développement de la peste porcine africaine en Belgique.

Le budget de l'activité s'est élevé en 2018 à 1,08 million d'euros essentiellement consacrés au paiement des vétérinaires sanitaires et aux analyses de laboratoires, dont les tests ESB à l'équarrissage.

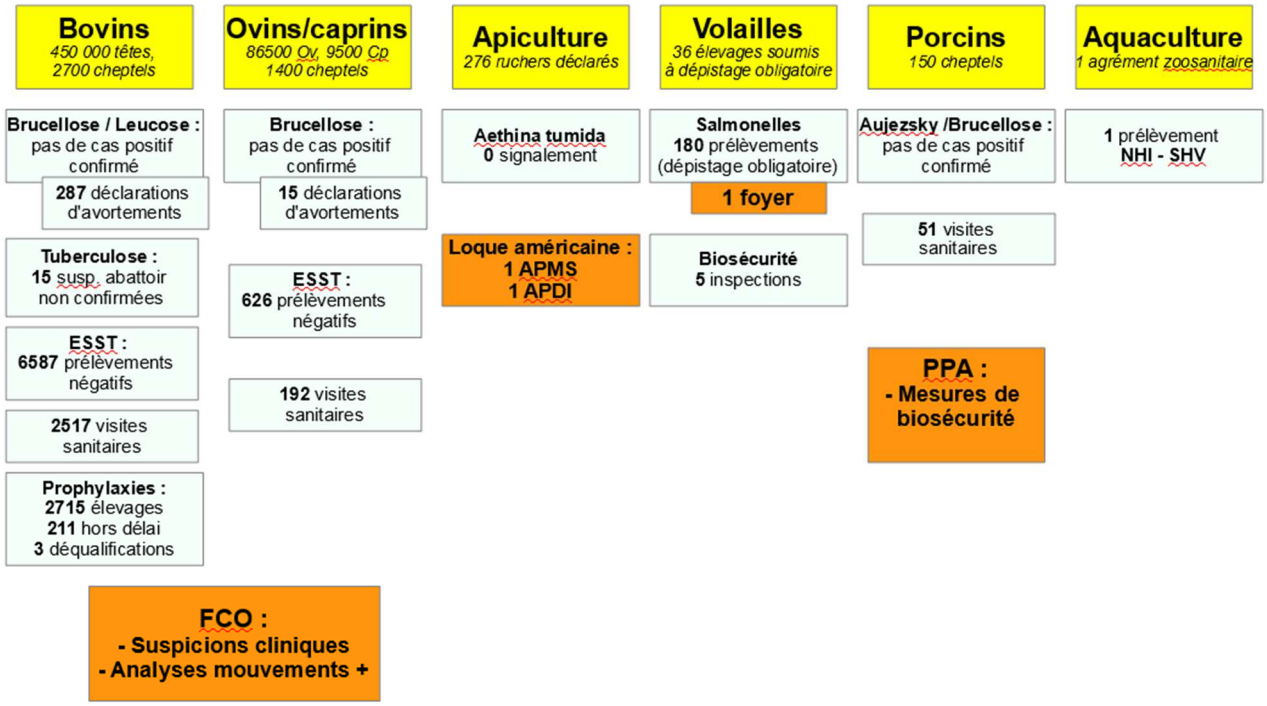

Pour les bovins (environ 450 000 têtes et 2700 cheptels) :

- Brucellose

Aucun cas positif n'a été confirmé dans le cadre des opérations de prophylaxie. 287 déclarations d'avortements ont été enregistrées sur l'année. **Ce chiffre est en baisse, les éleveurs sont invités à bien déclarer les avortements à leur vétérinaire sanitaire.**

- Tuberculose

Les **15 suspicions de tuberculose bovine** identifiées en abattoir ont toutes été **levées** après enquête épidémiologique. Dans le contexte de la région Nouvelle-Aquitaine qui aujourd'hui regroupe plus de 80 % des foyers français, il est demandé :

1. aux éleveurs de respecter scrupuleusement la réglementation en matière de dépistage de la tuberculose en particulier lors d'introduction d'animaux et de veiller à la bonne contention de leurs animaux lors des opérations de tuberculination,

2. aux vétérinaires de réaliser les tuberculinations avec la plus grande rigueur en particulier en mesurant le pli de peau et en respectant les délais de lecture.

- ESST

6587 bovins morts de plus de 48 mois ont été prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel ; toutes les analyses sont négatives au titre de l'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B). On note une baisse de 7 % par rapport à 2017.

- Prophylaxie

211 élevages n'ont pas réalisé leur prophylaxie dans les délais sur les 2715 élevages du programme de prophylaxie 2018. Ils étaient 151 en 2017. Ces élevages se sont par la suite régularisés sauf 3 élevages qui ont fait l'objet d'un retrait de leur qualification brucellose.

- Visites sanitaires

2517 visites ont été réalisées par les vétérinaires sanitaires, sur le thème de la biosécurité en élevage. Les résultats creusois de réalisation sont identiques aux résultats nationaux : 92 %.

- FCO

L'année 2018 a été marquée en Creuse, comme au niveau national, par un retour de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) avec une augmentation des signalements de cas cliniques par les vétérinaires et des animaux présentant des résultats d'analyses positifs lors des mouvements d'animaux, essentiellement chez les bovins. Entre octobre 2018 et février 2019, 48 suspicions cliniques de FCO ont été posées en Creuse sur des bovins et transmises à la DDCSPP, dont 31 pour le seul mois de février 2019. Les différentes analyses ont permis d'identifier de façon systématique le sérotype 8 du virus. Aucun cas de sérotype 4 n'a été identifié (tout comme au niveau national) depuis l'épisode de l'hiver 2017-2018 qui avait vu le passage de tout le territoire national en zone réglementée pour le sérotype 4. Désormais, la vaccination de la plupart des bovins exportés ou échangés est nécessaire à la fois pour les sérotypes 8 et 4.
Dans ce contexte, les vétérinaires ont été invités à la plus grande vigilance quant à la vaccination des animaux et en particulier ils doivent exiger une bonne contention des animaux.

L'équipe des services vétérinaires a fortement été mobilisée sur la fin de l'année 2018 dans la surveillance des cas positifs (analyses ou cas cliniques) : information des éleveurs, APDI, vérification lors des exportations ou des échanges, gestion de cas complexes sur des animaux vaccinés.
Parallèlement, un suivi sérologique est réalisé ainsi que le dépistage des cas cliniques : l'objectif la détection de l'introduction d'un nouveau sérotype (hors 4 et hors 8) afin de pouvoir agir au plus vite en cas de présence.

Pour les ovins et caprins (environ 86 500 ovins et 9500 caprins pour 1 400 cheptels) :

- ESST

626 prélèvements de troncs cérébraux ont été réalisés, sans aucun cas positif. 16 cheptels de petits ruminants sont inscrits au CSO garantissant un statut indemne de tremblante, nécessaire pour la vente de reproducteurs.

- Brucellose

La recherche est réalisée sur 1/5 des cheptels, sur 25 % des ovins. Seulement 15 avortements ont été déclarés en 2018. Les éleveurs doivent signaler tout avortement à leur vétérinaire sanitaire.

- Visites sanitaires

192 visites sanitaires ont été réalisées, sur les cheptels de plus de 50 brebis ou de plus de 25 chèvres, sur le thème des avortements. Au total, 340 cheptels ont été visités sur les campagnes 2017-2018 soit environ 85 %.

Pour les porcins (environ 150 cheptels) **:**

- Maladie d'Aujeszky

Aucun problème sanitaire n'a été relevé sur les 342 prélèvements réalisés au titre du dépistage.

- Visites sanitaires

Pour les campagnes 2018 et 2019, le thème du bon usage des antibiotiques et la lutte contre l'antibiorésistance a été retenu. 51 visites sanitaires ont été réalisées en 2018 dans les élevages creusois, le taux de réalisation est insuffisant, aux environs de 60 %. Les élevages qui n'ont pas été réalisés en 2018 devront l'être en 2019.

L'année 2018 a vu la Peste Porcine Africaine (PPA) se rapprocher des frontières françaises. A ce jour, aucun cas n'a été détecté en France mais la vigilance reste de mise. Les différents acteurs (éleveurs, chasseurs, ONCFS, DDT…) ont été sensibilisés. Les mesures réglementaires relatives à la biosécurité en élevage ont été renforcées par arrêtés ministériels (arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés), et 2019 verra le déploiement à grande échelle des formations relatives à la biosécurité et un suivi spécifique des élevages plein air de suidés.

Pour la filière avicole,

Il est à souligner pour 2018 la création de 5 élevages de poulets de chair et d'un élevage de poules pondeuses, ainsi que des projets d'installation en cours (poules pondeuses, canards à gaver, poulets de chair).

La filière reste cependant peu représentée dans le département et est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Actuellement, 3 élevages de poules pondeuses et 33 élevages de poulets de chair sont soumis aux tests de dépistage systématiques salmonelles. Un cas positif de salmonellose a fait l'objet d'un suivi de foyer en 2018.

Le travail débuté en 2017 sur la biosécurité dans les élevages s'est poursuivi en 2018 avec la formation des éleveurs. Cinq inspections relatives à la biosécurité (élevages et transport d'animaux vivants) ont été conduites en fin d'année.

Pour la filière apicole (276 ruchers déclarés),

L'année a été marquée par la poursuite de la lutte contre le frelon asiatique et la vigilance concernant l'introduction d'Aethina tumida (petit coléoptère de la ruche) dans les ruchers. Aucun signalement n'a été réalisé pour ce dernier.

La déclaration d'un cas de loque américaine dans un rucher de l'Allier en fin d'année 2018 a conduit à la mise en place d'un arrêté de mise sous surveillance des ruchers sur 2 communes de l'est du département. Un autre cas de loque américaine a été déclaré en fin de saison apicole dans un rucher du département. Ce sont donc deux APDI qui ont été pris.

Le suivi sanitaire dans les zones concernées sera poursuivi au printemps 2019, une fois la période hivernale terminée.

Pour la filière piscicole, aucun signalement de mortalités, n'est à relever.

Deux pisciculture disposent d'une qualification indemne NHI et/ou SHV sur le département, et une d'un agrément zoosanitaire. Des prélèvements officiels pour confirmer le statut indemne du bassin versant ont été réalisés.

Pour les carnivores domestiques :

La gestion de la rage reste également une mission importante en partenariat avec les vétérinaires sanitaires. En 2018, 18 mises sous surveillance de chiens mordeurs ont été traitées. Après une forte augmentation enregistrée en 2017, ce chiffre de 2018 est conforme à celui des années précédentes. Également, quatre décès de chiens ont été constatés pendant cette période de surveillance entraînant un dépistage rabique (négatif) des animaux à l'Institut Pasteur. Enfin, un arrêté de mise sous surveillance de chien importé illégalement sur le territoire a été rédigé.

Des actions au long court pour ancrer la culture du sanitaire sur le département

- **Plan d'urgence sanitaire**

La DDCSPP a travaillé en 2018 avec tous les acteurs et partenaires des filières animales départementales à la mise à jour du PISU (Plan d'intervention sanitaire d'urgence). Le succès d'une opération de lutte face à une épizootie requière une bonne préparation et une excellente coopération entre tous les acteurs afin de réagir le plus rapidement possible. Un exercice relatif à la mise en place d'un rotoluve en cas de foyer a été organisé avec les partenaires sur le site du lycée agricole à Ahun.

- **Contrôles conditionnalité - Plans de surveillance et plans de contrôle**

Les 30 contrôles bien-être animal et les 30 contrôles paquet hygiène-identification représentant respectivement 1 % des élevages programmés dans le cadre des contrôles conditionnalité ont été réalisés sans problème particulier. Une bonne collaboration existe entre la DDCSPP, la DDT, l'ASP et les représentants professionnels sur ces dossiers.

Chaque année, une veille sanitaire est assurée au travers des plans de contrôle et plans de surveillance (PSPC) nationaux. En 2018, les 172 prélèvements réalisés ont mobilisé un coordonnateur et sept inspecteurs de la DDCSPP et représenté un montant d'analyses d'environ 45 000 €.

Les contaminants recherchés sont des contaminants chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, PCB…), biologiques (Listeria, histamine…) ainsi que les radionucléides. En raison des spécificités départementales, les prélèvements ont été réalisés en grande majorité à la production primaire, soit 133 en élevage. Les autres prélèvements ont été réalisés au stade de la transformation des denrées alimentaires ou de la distribution au consommateur, ainsi que sur du gibier sauvage afin de détecter la présence éventuelle de contaminants de l'environnement.
Les résultats de ces prélèvements sont conformes au regard des seuils de contamination fixés par la réglementation européenne. Néanmoins, il convient de noter que quelques résultats positifs en antibiotique dans le lait ont été détectés dans le cadre des analyses de routines : les élevages concernés feront l'objet de prélèvements ciblés en 2019.

Les échanges et les exportations de bovins : le poumon de l'économie agricole creusoise

L'économie agricole creusoise est essentiellement fondée sur la vente de bovins (broutards et reproducteurs) en France et hors des frontières nationales depuis les 5 centres de rassemblement agréés creusois pour l'export et les échanges. La Creuse compte également un centre de rassemblement agréé pour les échanges et export d'équidés.

Au total en 2018 :

- 53024 bovins et 12 chevaux échangés vers les pays de l'Union européenne,
- 427 bovins et 7 chevaux exportés vers les pays tiers (Algérie – Maroc – Israël - Thaïlande),
- 2080 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels privés,
- 80 certificats sanitaires signés par les vétérinaires officiels de la DDCSPP.

Ces données sont relativement stables par rapport à 2017, hormis pour les bovins à destination des pays tiers en raison de la fermeture de certains marchés dont l'Algérie. Ces marchés connaissent des fluctuations régulières depuis quelques années en fonction des aléas sanitaires (FCO, fièvre aphteuse…).

Le suivi de le protection animale sur le département : un engagement fort de tous les acteurs

En matière de protection animale, la vague de sécheresse qui a frappé le département sur toute la seconde moitié de l'année a fragilisé certaines exploitations par un manque de fourrage et de paille. Le service a enregistré une trentaine de plaintes relatives à des animaux de rente (bovins, petits ruminants, porcins). S'ajoutent à la gestion de ces plaintes, les visites de suivi dans des élevages à problèmes (une soixantaine environ), souvent multiples et rapprochées, les 30 contrôles conditionnalité bien-être animal précités et les contrôles des conditions de transport des animaux vivants. Les principales infractions relevées, qui ont donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal, de 9 avertissements et 8 mises en demeure, sont le manque de soins à animaux, les non-enlèvements de cadavres, le défaut d'identification de bovin et la divagation d'animaux.

La gestion des élevages en difficulté est souvent longue et nécessite la collaboration de plusieurs partenaires aux cotés de la DDCSPP : MSA, Chambre d'agriculture et EDE, GDS, vétérinaires, DDT gendarmerie, procureur… Ces situations restent marginales au regard du nombre d'exploitations dans le département, mais sont très chronophages et souvent très difficiles à solutionner. Elles nécessitent une vigilance et un suivi constant pour veiller à l'absence de détérioration globale des conditions sanitaires de l'élevage, des conditions de vie de l'éleveur et de bientraitance des cheptels.

Le service a répondu par ailleurs à de nombreuses sollicitations dans le cadre de la protection des carnivores domestiques et des équins. 7 plaintes ont été reçues en carnivores domestiques contre 13 pour les détenteurs d'équidés, pour lesquels l'absence de foin s'est également fait sentir. Un procès-verbal a été dressé.

Des contrôles sont également effectués chez les éleveurs ainsi que dans les pensions et fourrières. La Creuse compte 48 établissements exerçant une activité professionnelle en relation avec les animaux de compagnie.

La demande sociétale est de plus en plus forte sur ce domaine : 2018 a vu la consolidation des actions engagées depuis plusieurs années en Creuse sous l'égide du GDS et de la DDCSPP en particulier la création de la **cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale**.

La protection de l'environnement et la gestion de la faune sauvage

La DDCSPP assure des missions de contrôle de l'environnement relevant des compétences du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et du ministère de l'alimentation et de l'agriculture (MAA) :

- au titre de la protection de l'environnement : les établissements soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les domaines agricoles et agroalimentaires sont surveillés. Les élevages bovins restent majoritaires avec 75 % du parc. Le département compte également des industries agroalimentaires : laiteries, fromagerie, pâtisserie industrielle, conserverie de produits infantiles. Enfin, 86 élevages canins sont soumis à la réglementation des ICPE.
- au titre de la protection de la nature : les établissements détenant de la faune sauvage ; quatre établissements détenteurs de faune sauvage ouverts au public et plus de 90 établissements ou particuliers détenant des animaux d'espèces non domestiques sont inspectés.
- en matière de contrôle sanitaire : le suivi des établissements manipulant des sous-produits animaux, notamment l'équarrissage et les méthaniseurs est réalisé.

Ce sont plus de huit cents établissements creusois qui relèvent de la compétence de ce service au titre de la protection de l'environnement et de la gestion de la faune sauvage.

La politique d'inspection s'appuie sur une analyse des risques adaptée au contexte local. La fréquence des inspections reflète cette analyse de risque.
Même si la réduction d'activité se ressent dans le domaine des ICPE en élevage à la suite de l'évolution des seuils et la création du statut de l'enregistrement (par exemple pour les élevages de 400 à 800 bovins), certains dossiers sensibles ont été traités par le service en 2018 : plusieurs élevages porcins ont augmenté leur activité en passant du régime de la déclaration à celui de l'enregistrement, projet d'élevages de volailles.

Le service gère également de nombreux appels téléphoniques d'éleveurs qui ont des difficultés à faire enlever leurs animaux par le service de l'équarrissage. Le plus souvent ils sont en défaut de paiement des ATM. Le service entretien des relations étroites avec les vétérinaires qui réalisent les prélèvements ESST à l'équarrissage.

Le département compte dix méthaniseurs : cinq sont en fonctionnement et cinq à divers stades de construction. Le service assure le suivi de ces méthaniseurs à la fois au titre des ICPE et pour la délivrance de l'agrément sanitaire obligatoire pour les exploitants qui manipulent des sous-produits animaux.

Les agents travaillent en étroite collaboration avec le Bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture, l'ONCSF. Ils interviennent sur le terrain et vérifient les règles d'exploitation des installations. Ils participent également à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique, la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances. Au titre de la protection de la nature 13 autorisations de détention (tortues – perroquets...) ont été délivrées en 2018.

De façon générale, en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et de faune sauvage, le service s'est attaché à renforcer l'information générale des professionnels.

La qualité dans l'assiette : sécurité et qualité de l'alimentation

- **Bilan des inspections**

L'inspection sanitaire dans les établissements agroalimentaires, menée selon une analyse de risque de la production à la consommation, vise à assurer la maîtrise des risques par les exploitants grâce à l'adaptation des locaux et des équipements, au respect des bonnes pratiques d'hygiène, à la qualité sanitaire des denrées alimentaires et à la mise en place du plan de maîtrise sanitaire.

Sur les 348 inspections réalisées, il ressort un taux d'établissements contrôlés présentant un niveau d'hygiène « Très satisfaisant » ou « Satisfaisant » de 92 %, tous domaines d'activité confondus.
Les 29 établissements ayant présenté une maîtrise des risques sanitaires non satisfaisante (défauts d'hygiène, absence de plan de maîtrise sanitaire, denrées à date limite de consommation dépassée…) ont tous fait l'objet d'une mise en demeure d'appliquer des mesures correctives, dans un délai déterminé. Les recontrôles menés dans ces établissements ont permis de vérifier la bonne mise en œuvre des actions demandées.

L'ensemble des résultats des inspections réalisées dans ce cadre est disponible en ligne pour le grand public sur le site Alim'Confiance du ministère en charge de l'agriculture.

- **Alertes d’origine alimentaire et toxi-infections alimentaires collectives**

L’année 2018 a été marquée par 7 non-conformités d'origine alimentaire, dont 6 alertes avérées, qui ont été traitées par le service. Ces non-conformités d’origine alimentaire ont été transmises par des professionnels, responsables de la mise sur le marché des produits, à la suite de contrôles officiels défavorables ou par une autre structure à la suite d’une enquête de traçabilité.

Des enquêtes physiques et téléphoniques ont par ailleurs été menées dans le cadre d’alertes alimentaires originaires d’un autre département conduisant au rappel de produits. A titre d’exemple, l’alerte nationale relative à la présence de la bactérie STEC dans du reblochon au lait cru a fait l’objet au niveau local d’une vérification systématique de l’application des mesures de rappel par les distributeurs.

De plus, trois enquêtes alimentaires ont été réalisées dans le cadre de toxi-infections alimentaires collectives, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé.

Les agents en charge des missions de sécurité et qualité de l’alimentation travaillent sur le territoire à la bonne valorisation des productions locales en particuliers en contrôlant les producteurs fermiers et en participant à leur information en compléments des actions conduites par la Chambre d’agriculture.

Dr Pascale GILLI-DUNOYER
Directrice adjointe

Rapport d'orientation

« Sans sanitaire… pas d'élevage ! »
« Sans élevage… pas de campagne ! »

Le sanitaire et l'élevage sont des sujets particulièrement d'actualité.
Tout le monde s'intéresse au sanitaire et le sanitaire intéresse beaucoup de structures. Cela conduit à des initiatives pas toujours appuyées sur les nécessaires valeurs que sont l'impartialité et l'indépendance.
L'expression *« De la fourche à la fourchette »,* couvre de nombreux métiers et productions particulièrement mal connus par nombre de nos concitoyens, en grande majorité urbains. Cette méconnaissance avec la référence à des schémas révolus est source des controverses (dont celles sur l'élevage) chez le citoyen-consommateur et de règlementations par l'Etat difficilement compréhensibles par les acteurs ruraux que nous sommes.

Face à cette situation, nos actions s'orientent autour de deux axes majeurs :

- Poursuivre la mobilisation des GDS à tous les niveaux pour consolider notre indépendance, renforcer notre rôle au service des éleveurs en toute impartialité et concourir à la santé et aux besoins exprimés par nos concitoyens, en cohérence et en lien avec l'ensemble des acteurs professionnels concernés sans oublier que le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif.
- Mieux faire connaître les apports de l'élevage (notamment des ruminants seuls à pouvoir valoriser l'herbe des prairies) et la réalité des pratiques en expliquant tout ce qui est fait de bien et ce que l'on va faire encore mieux. L'exposé de Xavier Nicolle explicitera ce point.

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine candidate à la reconnaissance OVS…
Un seul OVS est reconnu par région, d'une part, pour le domaine animal et, d'autre part, pour le domaine végétal. Pour la période 2015-2019, ce sont les FRGDS qui ont été reconnues OVS pour le domaine animal, le GRASL pour le Limousin.
Avec les nouvelles régions, nous œuvrons pour une reconnaissance OVS au niveau Nouvelle-Aquitaine en remplacement des 3 anciennes régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) au cours de ce 1er semestre 2019.
Le 2ème semestre 2019 va être consacré à la constitution du dossier pour la réponse à l'appel à candidature pour la reconnaissance des OVS et délégataires pour la période 2020-2024.

… structure multi-espèces
La FRGDS Nouvelle-Aquitaine regroupe dorénavant des structures spécialisées par espèces (ruminants, porcine, équine, apicole, avicole, aquacole).
GDS Creuse s'investit pleinement dans ces différents chantiers avec les 11 autres départements sans oublier l'ancrage départemental, nécessité incontournable pour l'indispensable proximité.

Le plan d'éradication de la BVD : un chantier d'envergure…

Pour le plan national d'éradication de la BVD, l'arrêté ministériel est en cours de finalisation. A la lumière de notre 1ère campagne de suivi sérologique systématique, nous avons adapté notre plan en fonction des résultats et des enseignements. C'est un important chantier qui demande l'implication de tous. Pour une maladie comme la BVD, l'adage « Le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif » est particulièrement approprié.

… avec une réflexion sur l'adaptation des prophylaxies

Notre situation très favorable en matière d'IBR (< 1 % de cheptels positifs pour la 2ème campagne) pourrait nous permettre de passer en zone épidémiologiquement favorable (ZEF) avec les allègements de prophylaxie IBR qui sont liés.

A l'inverse, le renforcement du plan d'éradication de la BVD implique des investissements supplémentaires.

La finalisation actuelle de la nouvelle loi de santé animale (LSA) européenne apporte des éléments complémentaires dans l'adaptation des prophylaxies.

Face à tous ces facteurs, le Conseil d'Administration de GDS Creuse mène une réflexion pragmatique sur l'évolution des prophylaxies pour s'adapter à ce nouveau contexte. Nous vous tiendrons informés des nouvelles dispositions.

Les maladies émergentes, le plan écoantibio 2, la biosécurité et le bien-être animal

Notre département est confronté à de nouvelles maladies telles que les myiases à *Wohlfahrtia magnifica* ou la besnoitiose bovine, maladie vectorielle provoquée par un parasite. Face à ces émergences, nos actions de communications vont être renforcées ainsi que notre accompagnement technique et financier. Là aussi, rappelons que notre action sanitaire ne sera efficace que si elle collective avec un strict respect des mesures préconisées comme, par exemple, le contrôle à l'introduction pour la besnoitiose et l'élimination des animaux trouvés positifs !

Sous format FRGDS Nouvelle-Aquitaine, nous allons poursuivre notre investissement dans le plan écoantibio 2. Un des axes est la diminution des pathologies dans les élevages, notamment, en favorisant la prophylaxie sanitaire et zootechnique et les mesures de biosécurité. C'est le fondement de notre concept « Le sanitaire… j'adhère ! » qui contribue au développement de l'utilisation de ces mesures de biosécurité, pour un bien-être animal amplifié et un bien-être de l'éleveur pleinement orienté vers sa fierté de nourrir la population avec la confiance de la société, en rappelant que performances économiques et performances écologiques sont liées.

La communication, un marqueur de notre action à encore amplifier

Notre investissement dans la communication est important : site www.gdscreuse.fr avec sa lettre d'information, GDS Creuse Mémo, portes ouvertes, information des vétérinaires et des nouveaux installés…

2019 devrait voir la mise à disposition de WebGDS aux éleveurs creusois. Il permet à chaque éleveur de consulter ses résultats d'analyse en ligne et d'éditer un BSE prérempli avec le choix des intervalles de date.

2019, c'est aussi une année de réunions cantonales de GDS Creuse à destination de tous les éleveurs avec le renouvellement des délégués cantonaux. Nous comptons sur vous pour renouveler votre mandat, rechercher des nouveaux délégués pour les zones où c'est nécessaire et mobiliser vos collègues éleveurs pour ces réunions. Nous allons vous solliciter au cours de cette année et nous comptons sur votre mobilisation.

CONCLUSION

Fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages et à travers ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse a fait évoluer son action et continuera à la faire progresser en fonction des modifications des élevages, des besoins des éleveurs et de leur environnement, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte collective et sanitaire, indispensables pour sa réussite.

D'une lutte contre les maladies contagieuses, nous nous sommes orientés vers notre démarche plus globale, « Le sanitaire… j'adhère ! », permettant un renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Au nom de tous les éleveurs, je tiens à remercier nos partenaires : les vétérinaires, l'administration, en particulier la DDCSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d'Analyses, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole, nos instances régionales (GRASL… et maintenant FRGDS Nouvelle Aquitaine !) et nationale (GDS France), vous délégués cantonaux et l'ensemble des salariés de GDS Creuse et de Farago Creuse.

Philippe MONTEIL – Président de GDS Creuse

Annexes

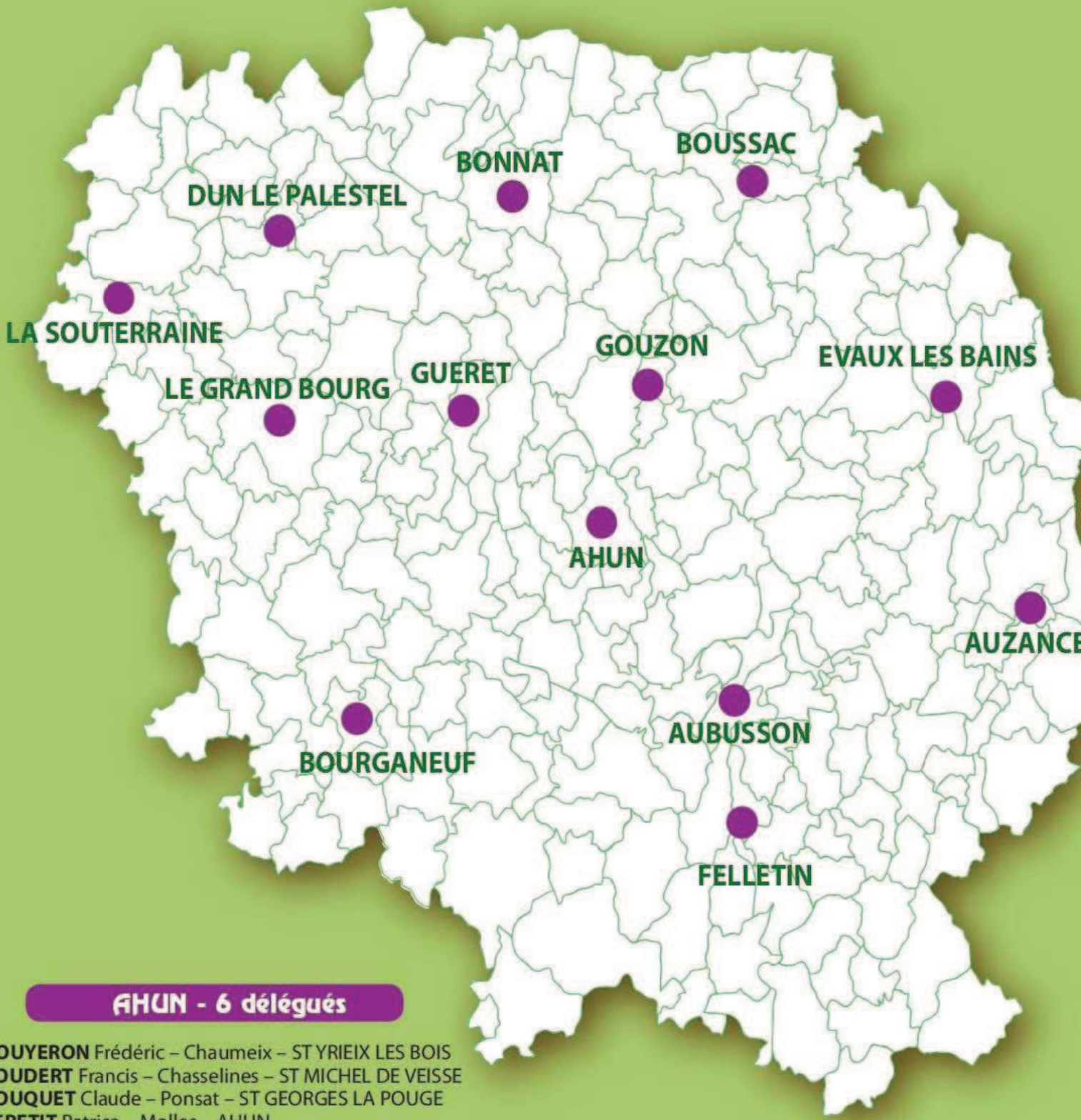

AHUN - 6 délégués

BOUYERON Frédéric – Chaumeix – ST YRIEIX LES BOIS
COUDERT Francis – Chasselines – ST MICHEL DE VEISSE
COUQUET Claude – Ponsat – ST GEORGES LA POUGE
LEPETIT Patrice – Molles – AHUN
MARTIN Eric – Le Mas – BANIZE
MOREAU Florent – Génétine – PONTARION

AUBUSSON - 5 délégués

BEZON Frank – Baboneix – LA CHAUSSADE
DE LAGUERENNE Pascal – Bardet – LUPERSAT
LAGORCE Brigitte – Peyrudes – CHAMPAGNAT
LARDY Carole – Epsat – ST PARDOUX LE NEUF
TOURRET Franck – Poux – SAINT AMAND

AUZANCES - 10 délégués

BONNARET Vincent – Pouchol – DONTREIX
BROUSSE Sébastien – La Chassagne – MERINCHAL
DESARMENIEN J.Michel – Charousseix – ROUGNAT
DUBOSCLARD Didier – Gaschard – MAGNAT l'ETRANGE
LARBRE Catherine – Les Ecures – ST GEORGES NIGREMONT
LECLERC Robin - Chazepaud - ST BARD
MAGNIER Mickael - Villefavent - DONTREIX
MONGOURD J.Luc – Bariteaux – CHARD
MOULY Ketty - Chamoureix - ST MARTIAL LE VIEUX
RAVEL Denis – Dondanette – LES MARS

GDS Creuse = 89 délégués cantonaux

BONNAT - 8 délégués

BONNEFOIS Noël - Lasvy - CHAMPSANGLARD
BUJEAUD Jean Claude – 14 Le Theil - BONNAT
DESASSURE David - Etat – CHENIERS
GUILLON Patrick – Montagaud – ROCHES
METON Ludovic - Le Quérut - BONNAT
PAROT Sébastien – Rebouyer – GENOUILLAC
PAROTON Jean-Philippe – Mégrets – ROCHES
RAPINAT Didier – La Verrière – ST DIZIER LES DOMAINES

BOURGANEUF - 4 délégués

DUPHOT Mickaël – Montarichard – ST DIZIER LEYRENNE
MONTLARON Eric - Chauverne Piolet - ST DIZIER LEYRENNE
TIXIER Guillaume – Bouzogles – BOURGANEUF
VALAUD Gérard – Murat – ST DIZIER LEYRENNE

BOUSSAC - 7 délégués

BOURBON Julien - La Villatte - BETETE
CARCAT J. Paul – Montabret – BUSSIERE ST GEORGES
CHEZEAU Max – 15, Chatres – SOUMAN
CHOLIN Olivier – La Plante – BUSSIERE ST GEORGES
JANNET David – Chaubier – TOULX STE CROIX
LEMASSON Thierry – La Brousse – ST SYLVAIN BAS LE ROC
MAULAT Gilles – Petit Freneix – CLUGNAT

DUN LE PALESTEL - 7 délégués

AUCHARLES Michel – La Forge – AZERABLES
DEBROSSE J.Yves – Salesses – MAISON FEYNE
DESRIEUX Fabrice - Baron - NOUZEROLLES
JANNOT Arnaud – Le Bourg – COLONDANNES
LAVALETTE Lionel – La Chinaud – FRESSELINES
MATIGOT Emmanuel – La Baticole – ST SEBASTIEN
PENOT Agnès – La Quénière - VILLARD

EVAUX LES BAINS - 8 délégués

AUBERT Michel – Malville – RETERRE
HENRY Yves – Bourg – AUGE
MARCHAND Didier – Gandouly – VIERSAT
MONTAGNE Daniel –Ste Marie – AUGE
PARIS Sylvain – Masroudier – SANNAT
ROUGERON Joël - Chaumazelle - ST JULIEN LA GENETE
SIMONET Morgan – La Fosse – RETERRE
THURET Christian – Rue du Gasnon – NOUHANT

FELLETIN - 5 délégués

BETOULAUD Jonnhy – Mazeau – ROYERE
JARRY Christine – La Salle – FELLETIN
LEROUDIER Mickaël – Fontfréde – ST FRION
PEYROT Jérémy – La Perchade – VALLIERE
VIALATOUX Bernard – Soumeix – ROYERE

GOUZON - 10 délégués

AUROY David - Les Boueix - LADAPEYRE
CHATONNET Stéphane - Montcheny - LADAPEYRE
COURTITARAT Pascal – Chaises – ST DIZIER LA TOUR
DESFOUGERES Régis - La Peyre - PIONNAT
DUTHEIL Bernard – Bètes – TROIS FONDS
JAMOT Thierry – Fontanas – ST MEDARD
MONTEIL Philippe – La Bussière – LE CHAUCHET
MOREAU Olivier – La Foudrasse – PEYRAT LA NONIERE
PARBAILE Béatrice - L'Age - PARSAC
SIMON Marie Odile – Batacourat – CRESSAT

GRAND BOURG - 7 délégués

BUFFET J. Phillipe – Lisle – GRAND BOURG
COTTON Franck – Masgelier – GRAND BOURG
DELUCHAT Nicole – Sigoulet – BENEVENT L'ABBAYE
GUILLON Damien - Les Chaises - ST PRIEST LA PLAINE
LEGAY Jérôme – Le Masmilliers – CHATELUS LE MARCHEIX
MOREAU Romain – La Valodie – AULON
URBAIN Nicolas – La Bussière – ST ETIENNE DE FURSAC

GUERET - SAINT VAURY - 7 délégués

BRIDIER Christophe – La Villetelle – ST FIEL
CHATENDEAU Alain – Les Granges – BUSSIERE DUNOISE
DEJOUHET Didier – Le Masbrenier – SAINT VAURY
LAVAUD Didier – Roubeau – ST VICTOR EN MARCHE
MAUVY Sébastien – Claverolles – ST SULPICE LE GUERETOIS
ROUGERON Pascal - Villebrier - ST LAURENT
THIONNET Caroline - Villard - ST SULPICE LE GUERETOIS

LA SOUTERRAINE - 5 délégués

AUBRUN Régine – Bouchaix – VAREILLES
BOUCHERON Aurélien – Fongeneuil – NOTH
DEGAY M.Rose – Puy Chevrier – ST PRIEST LA FEUILLE
FORGE Bruno – La Bauche – ST MAURICE LA SOUTERRAINE
JOSSE Pascal – Moulin de Semme – ST PRIEST LA FEUILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Election du 05 juillet 2018)

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

Bureau

Président : Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2016)	**Eleveur**
1er Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE	**GTV 23**
2ème Vice-pdt : Pascal JOSSE – Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2018)	**Eleveur**
Secrétaire : Christine JARRY – 12, La Salle - 23500 FELLETIN (élue 2017)	**Eleveur**
Secrétaire Adjoint : Francis COUDERT - Chasselines – 23480 ST MICHEL DE VEISSE (élu 2017)	**Eleveur**
Trésorier : Bernard VIALATOUX - Soumeix – 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2018)	**Eleveur**

Autres membres du Bureau

Sébastien BROUSSE – La Chassagne - 23420 MERINCHAL (élu 2017)	**Eleveur**
Nicolas SIMONNET – La Renardive – 23170 NOUHANT	**Conseil Départemental**
Xavier HUGUET – 72, Grande Rue – 23160 AZERABLES	**SDVEL23**
Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (élue 2016)	**Eleveur**
Jean-Marie COLON – Le Masneuf – 23250 LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	**Chambre d'Agriculture**

Autres membres du Conseil à voix délibérative

Christelle JUNG – 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES	**Ordre Vétérinaire**
Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux – 23800 MAISON FEYNE (élu 2018)	**Eleveur**
Sébastien MAUVY – 39, Claverolles - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS (élu 2018)	**Eleveur**
Thierry JAMOT- Fontanas - 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE (élu 2016)	**Eleveur**
Fabrice DESRIEUX – Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2016)	**Eleveur**
Franck TOURRET - Poux – 23200 SAINT AMAND (élu 2017)	**Eleveur**
Bernard DUTHEIL – Bêtes – 23230 TROIS FONDS	**FDSEA**

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Service Elevage	Yves HENRY – 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
J.A. 23	Nicolas DOUCET – 12, Le Montfrialoux –23110 SANNAT
Section ovine	Didier DUBOSCLARD – Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
Section caprine	
Section porcine	Maryline GLOMEAU – L'âge Grillon – 23170 NOUHANT
Section équine	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix – 23140 JARNAGES
Organismes de Production	Christophe BRIDIER – 6, La Villetelle – 23000 SAINT-FIEL
Vétérinaire pts ruminants	Tristan LABRADOR – 23600 BOUSSAC
Vétérinaire porcin	
Vétérinaire équin	

CONSEILLERS TECHNIQUES

Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET
Directeur DDCSPP – 1, Place Varillas – CS 60309 – 23007 GUERET Cedex
Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL – 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN
Service Elevage – Line DAUPHIN – 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
CACF - Robert CHERON - L'Age au Bert - 23240 LE GRAND BOURG

A convoquer suivant nécessité :

MSA – Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République -23001 GUERET Cedex

COMMISSIONS

Commission du personnel => 3 membres :
- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

Commission des impayés => 3 membres :
- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX

Commission bipartite
- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants
- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Christine JARRY
- Nicole DELUCHAT

Suppléants **:**
- Sébastien MAUVY
- Jean-Yves DEBROSSE

FRGDS Nouvelle Aquitaine

Titulaires :
- Philippe MONTEIL
- Christine JARRY

Suppléants :
- Pascal JOSSE
- Nicole DELUCHAT

Commission faune sauvage => 2 membres
- Christine JARRY
- Fabrice DESRIEUX

CDO Maltraitance animale => 3 membres :
- Philippe MONTEIL
- Bernard VIALATOUX
- Jean Yves DEBROSSE

GDS Creuse

L'action sanitaire ensemble

Organigramme de structure

Président
Philippe MONTEIL

Direction
Dr Didier GUERIN

Accueil et comptabilité

Annie FOREST

Service dangers sanitaires 1ère catégorie et facturation

Responsable :
- Christophe LE MAUX

Collaboratrices :
- Patricia MORIN
- Pauline PERREAUT
- Aurélie PERRIER

Service dangers sanitaires 2ème et 3ème catégories

Responsable :
- Dr Boris BOUBET

Collaboratrices
- Emilie AMEAUME
- Aurélie DEFRENAIX
- Camille REDON

Communication et formations Petits ruminants

Marien BATAILLE

GDS Creuse
26, rue Alexandre Guillon BP 201
23004 GUÉRET CEDEX
Tél. 05 55 52 53 86 - Fax : 05 55 52 68 43
gds23@reseaugds.com
www.gdscreuse.fr

L'action sanitaire ensemble

GDS Creuse

26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX
Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43
www.gdscreuse.fr – gds23@reseaugds.com